



Profil d'exigences pour les expert·e·s aux examens Employé·e·s de commerce CFC Services et administration

Version : 01.10.2024

Champs d'activité

- Préparation et organisation de l'examen final oral conformément aux directives de la CIFIC Suisse.
- Évaluation et notation de la capacité des candidat·e·s à exécuter les activités requises par le plan de formation d'Employé·e de commerce CFC dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation.

Exigences

Conditions techniques

L'experte ou l'expert aux examens doit disposer d'une solide formation commerciale et d'une expérience professionnelle étendue dans le domaine commercial de la branche Services et administration. Les exigences spécifiques comprennent :

- Formation d'Employé·e de commerce CFC achevée ou qualification commerciale équivalente.
- Plusieurs années d'expérience professionnelle dans le domaine commercial, idéalement dans la branche Services et administration.
- Connaissances étendues de la formation d'Employé·e de commerce CFC Services et administration selon l'ordonnance de formation 2023.
- De préférence, formateur·rice en entreprise actif·ve ou responsable CI actif·ve dans la branche Services et administration.
- Disposition à suivre le cours pour expert·e·s aux examens nouveaux·elles ou existant·e·s des Employé·e·s de commerce CFC de la branche Services et administration.
- Connaissance de l'utilisation d'applications et d'outils commerciaux pertinents permettant d'évaluer objectivement les compétences pratiques des candidat·e·s.

Compétences méthodologiques et d'examen

L'experte ou l'expert aux examens doit être en mesure d'utiliser efficacement les méthodes d'examen et d'évaluer de manière appropriée les compétences opérationnelles des candidates et des candidats. Cela inclut la capacité

- à préparer et à mener des examens oraux.
- à appliquer concrètement les méthodes d'examen Mini Case, Simulation pratique et Analyse de sa propre pratique.

à évaluer des études de cas proches de la pratique et à juger de la manière dont les candidates et candidats résolvent les tâches demandées en fonction des besoins et de la situation.



Évaluation de compétences opérationnelles

L'experte ou l'expert aux examens doit être en mesure de vérifier les compétences opérationnelles suivantes chez les candidates et les candidats dans le cadre de l'examen oral :

- Examiner et développer des compétences commerciales
- Recevoir et exécuter des mandats propres au domaine commercial
- Collaborer et communiquer dans différentes équipes pour accomplir des mandats propres au domaine commercial
- Coordonner les interfaces dans les processus en entreprise
- Documenter, coordonner et mettre en œuvre des processus en entreprise
- Prendre en compte les besoins des clients et des fournisseurs
- Utiliser des applications propres au domaine commercial
- Rechercher et évaluer des informations dans le domaine commercial et économique
- Préparer des contenus en lien avec l'entreprise à l'aide d'outils multimédia

Compétences sociales et personnelles

L'experte ou l'expert aux examens

- est capable d'appréhender rapidement des faits complexes et de les évaluer de manière structurée.
- est objectif-ve et impartial-e afin d'assurer une évaluation juste et neutre des candidates et candidats.
- a de bonnes capacités de communication, le sens des responsabilités et fait preuve de fiabilité.
- est résistant-e à la pression et au stress, ce qui lui permet de rester calme et concentré-e dans les situations d'examen exigeantes.
- comprend les processus d'apprentissage et d'examen et est capable de s'adapter aux différents niveaux de performance.